

[Text]

lesser importance in that this has got the primary, well it may not necessarily be right, but it does place that particular clause as a primary concern of the organization or the agency. I urge the committee to consider the placing of the wording, the marketing certainly shall be important whether it be within Canada or for export.

The Chairman: Thank you Mr. Korchinski. I have on my list, Mr. Horner, Mr. Cobbe, Mr. Roy and Mr. Alkenbrack. I propose to call Mr. Cobbe, Mr. Roy, Mr. Alkenbrack and then Mr. Horner who is the mover of the motion. Is that agreed? Mr. Cobbe.

• 1725

Mr. Cobbe: Mr. Chairman, Clause 23 (1) deals with the proclamation and the proclamation, as I understand it, will be the proposal set forth by any commodity group. If they choose to purchase they may do so; if they choose not to purchase they may do so; this will be specified in their proclamation. You have to give them the option, then all the others, from paragraph (a) through as far as they go, are only conditions which they can include and paragraph (d) covers "undertake and assist in the promotion" of the product and if the commodity group chooses to do this in their proclamation they can spell it out in their proclamation. I think you have to leave it open so that they have a choice.

The Chairman: Thank you Mr. Cobbe. I recognize Mr. Roy.

M. Roy (Laval): Merci, monsieur le président, je suis entièrement d'accord avec mes collègues, MM. Horner et Cobbe. Il est difficile d'établir un office de commercialisation sans également penser à la vente de nos produits, parce que nous pouvons produire deux ou trois fois ce que nous consommons. Je l'ai déjà mentionné lorsque nous étudions le budget de la Commission canadienne du lait. Il faut absolument que nous ayons un budget pour la recherche et la publicité des nouveaux produits à l'échelon national ou international. Je pense, comme M. Cobbe qui vient de me précéder, que le point soulevé par M. Horner peut être relever de l'alinéa d) à la page 14:

encourager et aider à encourager la consommation et l'utilisation de tout produit réglementé relativement auquel il peut exercer ses pouvoirs, Il me semble que auquel il peut exercer ses pouvoirs,

Il me semble que cette partie a été couverte, mais M. Horner veut peut-être mettre un peu plus d'emphase et on pourrait peut-être ajouter un sous-alinéa et demander que dans le projet de loi on soit bien conscient de l'importance de trouver des nouveaux marchés et de nouveaux produits parce qu'on peut produire actuellement à l'échelon canadien deux ou trois fois plus de produits que nous n'en consommons.

Je respecte l'opinion de M. Horner, mais je suis d'accord avec l'opinion exprimée par M. Cobbe. L'amendement proposé par M. Horner peut être couvert par l'alinéa d) de l'article 23 à la page 14. On mentionne même, comme me le fait remarquer M. Lessard, à l'article 23e), au niveau du commerce d'exportation. Il me semble que ces objectifs peuvent être couverts par le projet de loi sous sa forme actuelle, mais je ne vais pas à l'encontre des idées de M. Horner qui préconise plus de recherches pour de nouveaux débouchés.

[Interpretation]

façon, cet article devient la première préoccupation de l'organisme. Je pris instamment le Comité de considérer la façon de rédiger ce libellé, la commercialisation sera certainement importante qu'elle soit faite au Canada ou à l'extérieur.

Le président: Merci, M. Korchinski. J'ai les noms suivants sur ma liste, M. Horner, M. Cobbe, M. Roy et M. Alkenbrack. Je vais donner la parole à M. Cobbe, M. Roy M. Alkenbrack et ensuite M. Horner qui présente la motion. D'accord? Monsieur Cobbe.

M. Cobbe: L'article 23 (1) traite de la proclamation qu'avancera tout groupe de produit. S'ils décident d'acheter ils pourront le faire et s'ils décident de ne pas acheter ils pourront aussi le faire cela sera stipuler dans leur proclamation. Il faut leur donner le choix ensuite tous les autres à partir de l'alinéa (a) ne sont que les conditions et l'alinéa (d) couvre entreprendre et aider à la promotion du produit et si le groupe de produit choisit d'agir ainsi ils le stipuleront dans leur proclamation. Je crois qu'il faut leur laisser le choix.

Le président: Merci, monsieur Cobbe. Monsieur Roy.

Mr. Roy (Laval): Thank you Mr. Chairman. I entirely agree with my colleagues Mr. Horner and Mr. Cobbe. It is difficult to establish a marketing agency without at the same time thinking of the sale of our products because we can produce two or three times as much as we consume. I mention this before when we are studying the Canadian Dairy Commission. We must absolutely have a budget for research and product promotion for new products whether they be national or international. I agree with Mr. Cobbe that the point raised by Mr. Horner can belong to paragraph (d) on page 14:

Undertake and assist in the promotion of the consumption and use of any regulated product in relation in which it may exercise its power;

It seems to me that this part was covered but Mr. Horner might want to emphasize a little more we might be able to add a subparagraph indicating that in the bill we should be conscious of the importance of finding new markets and new products because actually we can produce two or three times more than what we consume.

I respect the opinion of Mr. Horner but I agree with Mr. Cobbe that the amendment proposed by Mr. Horner can be covered in paragraph (d) of clause 23 on page 14. We even mention as Mr. Lessard points out to me that clause 23(e) mentions his quotation trade. It seems to me that these objectives are covered in the bill as it now stands but I do not object to Mr. Horner's idea advocating more research for new markets.